

**SÉANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022**

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Bureau : 27  
En exercice : 27  
Ayant pris part à la délibération : 18  
- Présents : 16  
- Pouvoirs : 2

**Date de convocation :**

Mardi 25 Janvier 2022

**Affichage effectué le :**

08 février 2022

**Mise en ligne le :**

08 février 2022

**OBJET :**

**Financement du Dispositif de comptage des flux au cœur du quartier prioritaire de la ville d'Agde : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022**

**N° 003772**

**Question N° 1 à l'O.J.**

**Rubrique dématérialisation : 7.5 « Subventions »**

Monsieur le Vice-Président délégué à l'habitat et la politique de la ville rappelle que le projet de dispositif de comptage des flux s'inscrit dans une volonté d'évaluation des politiques publiques et plus précisément du dynamisme du quartier prioritaire de la ville d'Agde (QPV) à la faveur de nombreux investissements et l'implantation de nouveaux services publics et commerces.

Cette opération vise à étudier, en temps réel et sur le long terme, le niveau de fréquentation du quartier QPV par l'analyse des flux de personnes et de véhicules entrants et sortants du quartier, en installant aux entrées et sorties des différentes rues structurantes du périmètre, un réseau de capteurs de comptage de flux.

Les données seront transmises en temps réel tant quantitativement que qualitativement puisque les capteurs seront capables de distinguer les flux piétons, des flux des deux roues ou ceux des voitures.

Cette analyse fine permettra également d'apporter des informations quant à l'utilisation de l'espace public dans l'objectif d'optimiser le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité verte impactant favorablement la qualité de vie des habitants et l'activité commerciale du quartier.

**Présents :**

**AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Sébastien FREY.  
**AUMES :** M. Michel GUTTON **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **PINET :** Mme Nathalie BASTOU. **L PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY :** M. Jean AUGÉ.

**Absents Excusés :**

**ADISSAN :** M. Patrick LARIO. **AGDE :** M. Thierry DOMINGUEZ. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIERE. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE, M. Jordan DARTIER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à Mme Véronique REY. **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. François PEREA.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 02 février 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220131-D00377210-DE

Compte tenu de la configuration géographique du secteur, le réseau comptera 20 dispositifs de comptage, ces capteurs seront connectés à deux passerelles de communication qui permettront de faire transiter les données qu'aux serveurs de la CAHM.

Monsieur le Vice-Président précise que ce système repose sur la technologie LoRa, création française datant de 2009 et largement utilisée dans le domaine des objets connectés et de la ville intelligente qui présente les avantages d'être un réseau privé à très faible consommation ce qui permet d'héberger les données dans notre propre datacenter et ainsi assurer l'exploitation de données souveraines au sein de notre territoire.

Le LoRaWAN est un protocole de télécommunication radio permettant la communication à bas débit d'objets connectés. Il émet en France sur la bande de fréquence 868 mégahertz, sur une grande largeur spectrale, pour limiter au maximum le risque d'interférence avec des signaux parasites.

Le projet a été chiffré à hauteur de 36 427,90 € HT soit, 43 713,48 € TTC. La prestation se déroulerait en trois temps sur une période de 4 mois :

1. Audit sur le terrain pour une analyse de la couverture radio à couvrir sur 3 jours.
2. Installation des supports et capteurs et la livraison.
3. Formation de la partie transmission des données terrain avec le logiciel de supervision.

Dans cette perspective et dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022, il est proposé de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat.

## **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son Vice-Président,  
Après en avoir délibéré,*

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à solliciter les subventions les plus larges possibles pour le dispositif de comptage des flux au cœur du quartier prioritaire d'Agde auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout type de document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

*Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits*

*Le Président  
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#